



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CREDIT 6M

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Mazars



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	14
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	15
2. Engagements de gouvernance et compliance	16
3. Frais et Fiscalité	35
4. Certification du Commissaire aux comptes	36
5. Comptes de l'exercice	41
6. Annexe(s)	115



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en décembre 2024, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3ème trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3ème trimestre, corrigeant au 4ème) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

En Chine, la croissance s'est révélée décevante, affectée par la crise du secteur immobilier et la faiblesse de la demande interne. Cette morosité persistante de l'activité, menaçant l'atteinte de la cible de croissance de 5 %, a contraint les autorités à annoncer des mesures de soutien coordonnées à partir du mois de septembre. Celles-ci ont pris plusieurs formes : monétaires, financières, immobilières, bancaires et budgétaires. Le but est de restaurer la confiance dans l'économie en créant un climat des affaires favorable. Les exportations ont soutenu la croissance et se sont accélérées en fin d'année dans la crainte de relèvements des tarifs douaniers de la part de la prochaine administration américaine.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux Etats-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la



2. Rapport de Gestion

première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (**de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment**).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : - 25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

Marchés obligataires souverains

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes.

Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1ère fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même



3. Rapport de Gestion

devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2ème année consécutive en 2024 (6,1% du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4ème trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49.3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs. Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclage de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.



4. Rapport de Gestion

Quelle a été la politique de gestion dans ce contexte ?

La sensibilité taux a évolué entre 0 et 0.50 avec une sensibilité crédit entre 1 et 1.40.

La couverture taux était à la fois via swaps et à la fois via futures taux, ce qui a permis de protéger le portefeuille face à la remontée des taux aussi bien sur la partie courte que sur la partie 3 ans.

Nous avons ajusté cette sensibilité taux au cours de l'année en ayant une gestion active et prenant en compte les anticipations de marchés.

Dans un second temps, les spreads obligataires contre swap pour la partie 1-3 ans (BBGB EURO AG CORP 1-3Y) se sont resserrés, passant de 80 à 66 bps sur l'année 2024. La performance de cet indice est de 4.60%.

Notre benchmark, constitué de 80% Estr et 20% (BBGB EURO AG CORP 1-3Y) a eu une performance de 3.934% sur la période.

La performance sur l'ensemble de l'exercice de toutes les parts du PTF figurent ci-dessous :

- o FR0014009DC5 Perf nette 4,309 % Perf bench 3,934 %
- o FR0014009DF8 Perf nette 4,499 % Perf bench 3,934 %
- o FR0014009DD3 Perf nette 1.26% Perf bench 3,934 %
- o FR0014009DB7 Perf nette 4.07% Perf bench 3,934 %
- o FR001400TTF8 Perf nette 0.09% Perf bench 3,934 %

Nous avons reçu souscriptions sur la période, l'actif a augmenté de 238 millions €, passant de 376 millions à 614 millions €.

Concernant la politique ESG, le portefeuille a été labellisé en V2 a été mise en place fin 2022, nous considérons désormais de nouveaux critères ESG avec une méthodologie de notation moyenne du portefeuille vs univers de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



4. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	488 564 340,70	468 972 186,30
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-05-25	19 728 019,66	19 728 019,60
LA BANQUE POSTALE 291024 FIX 0.0	16 998 507,91	17 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 041124 FIX 0.0	16 994 052,08	17 000 000,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.5% 31-05-27	15 161 024,80	15 201 095,89
LA BANQUE POSTALE 311024 FIX 0.0	14 998 683,45	15 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 14-11-25	14 598 543,40	14 614 464,93
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.7% 15-10-27	15 059 497,50	10 023 500,00
ALSTOM SA 280624 FIX 0.0	11 957 064,18	12 000 000,00
CARMILA SA 111024 FIX 0.0	11 882 854,86	11 987 295,46

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



4. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 236 094,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 236 094,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 419 140 000,00**

- o Change à terme : 0,00

- o Future : 251 540 000,00

- o Options : 0,00

- o Swap : 167 600 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.



4. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	205 867,49
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	205 867,49

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



4. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net (*)	0,00				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	237 714,80	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE FRANCE	0,00	0,00	237 714,80	0,00	0,00
---	------	------	------------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
	0,00		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



4. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	237 714,80	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



4. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	-205 865,46	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



4. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



4. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



4. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



5. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



5. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



5. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



5. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



5. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



5. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



5. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.



5. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.



5. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



5. Engagements de gouvernance et compliance

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



5. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



5. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



6. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



7. Rapport du Commissaire aux comptes

FCP OSTRUM SRI CREDIT 6M
43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI CREDIT 6M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI CREDIT 6M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.26 18:38:35
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé



8. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	440 348 158,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	440 348 158,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	124 889 796,79
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	110 995 407,41
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	13 894 389,38
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	48 222 143,20
OPCVM	48 222 143,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	362 079,40
Opérations temporaires sur titres (H)	237 714,80
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	237 714,80
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	614 059 892,48
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 725 192,51
Comptes financiers	126 624,28
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 851 816,79
Total de l'actif I+II	615 911 709,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



8. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	591 312 180,96
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	23 298 312,18
Capitaux propres I	614 610 493,14
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	614 610 493,14
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	237 089,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	237 089,10
Instruments financiers à terme (B)	936 761,26
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 173 850,36
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	124 275,06
Concours bancaires	3 090,71
Sous-total autres passifs IV	127 365,77
Total Passifs : I+II+III+IV	615 911 709,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



8. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	10 949 914,60
Produits sur titres de créances	3 609 467,99
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 798 986,17
Produits sur opérations temporaires sur titres	-2,03
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	268 028,50
Sous-total produits sur opérations financières	16 626 395,23
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-802 244,48
Charges sur opérations temporaires sur titres	-205 865,46
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-15 938,26
Sous-total charges sur opérations financières	-1 024 048,20
Total revenus financiers nets (A)	15 602 347,03
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-834 627,24
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-834 627,24
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	14 767 719,79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 681 936,38
Sous-total revenus nets I = (C+D)	16 449 656,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	4 833 813,75
Frais de transactions externes et frais de cession	-77 158,41
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	4 756 655,34
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	712 447,95
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 469 103,29



8. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 239 021,80
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-6 483,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 232 538,72
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	147 014,00
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 379 552,72
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	23 298 312,18

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



8. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'indice composite : 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR. sur sa durée minimale de placement recommandée de six mois, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au Fonds tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



8. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	375 975 858,87	614 610 493,14
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A en EUR		
Actif net	207 777 634,90	217 156 974,88
Nombre de titres	19 803,9300	19 803,9300
Valeur liquidative unitaire	10 491,73	10 965,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	108,02	108,23
Capitalisation unitaire sur revenu	186,80	337,06
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G en EUR		
Actif net	0,00	80 109 697,76
Nombre de titres	0,00	791 075,6857
Valeur liquidative unitaire	0,00	101,26
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,31
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,96
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I en EUR		
Actif net	168 198 223,97	265 920 961,49
Nombre de titres	16 070,3100	24 354,0715
Valeur liquidative unitaire	10 466,39	10 918,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	107,81	107,87
Capitalisation unitaire sur revenu	161,98	316,47
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C en EUR		
Actif net	0,00	2 000 155,25
Nombre de titres	0,00	1 998,4013
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 000,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,07
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,03
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R en EUR		
Actif net	0,00	49 422 703,76
Nombre de titres	0,00	4 748,7680
Valeur liquidative unitaire	0,00	10 407,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	94,81
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	274,58



8. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



8. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



8. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



8. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



8. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème					
		Part A	Part B	Part I	Part G	Part P1/C	Part R
Frais de gestion financière	Actif net	0,03%TTC maximum	0,06% TTC maximum	0,20% TTC maximum	0,11% TTC maximum	0,20% TTC maximum	0,20% TTC maximum
Frais fonctionnement et autres services	Actif net	0,05% taux maximum					
Commissions de mouvement	Néant	Néant					
Commission de surperformance	Actif net	Pour les Parts I, P1/C et R : 20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous Pour les Parts A, B et G : néant					

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur

la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR + 0,30% pour la Part I et 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR + 0,20% pour la Part R, cours de clôture, libellé en euro.

**Période de référence de la performance :**

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 06/09/2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.



8. Comptes de l'exercice

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximale de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	-6% ; taux maximum -5% pour les parts A et B souscriptions effectuées par CNP ASSURANCES et ses filiales. -Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. -Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission maximale de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant



8. Comptes de l'exercice

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- La commission de surperformance.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Le gestionnaire financier par délégation a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le gestionnaire financier par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par le gestionnaire financier par délégation et revus périodiquement.

Ces coûts sont estimés par le gestionnaire financier par délégation sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle le gestionnaire financier par délégation effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.



8. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I	Capitalisation	Capitalisation



8. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	375 975 858,87
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	557 820 933,58
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-339 943 213,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	14 767 719,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 756 655,34
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 232 538,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	614 610 493,14

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



8. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 803,9300	
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G		
Parts souscrites durant l'exercice	856 230,6857	85 793 115,64
Parts rachetées durant l'exercice	-65 155,0000	-6 557 344,35
Solde net des souscriptions/rachats	791 075,6857	79 235 771,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	791 075,6857	
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I		
Parts souscrites durant l'exercice	38 391,7224	411 579 709,67
Parts rachetées durant l'exercice	-30 107,9609	-323 860 376,63
Solde net des souscriptions/rachats	8 283,7615	87 719 333,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 354,0715	
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C		
Parts souscrites durant l'exercice	9 998,4013	9 999 201,30
Parts rachetées durant l'exercice	-8 000,0000	-8 002 880,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 998,4013	1 996 321,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 998,4013	
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 895,8834	50 448 906,97
Parts rachetées durant l'exercice	-147,1154	-1 522 612,18
Solde net des souscriptions/rachats	4 748,7680	48 926 294,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 748,7680	



8. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



8. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CREDIT 6M A FR0014009DF8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	217 156 974,88	19 803,9300	10 965,34
OSTRUM SRI CREDIT 6M G FR0014009DD3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	80 109 697,76	791 075,6857	101,26
OSTRUM SRI CREDIT 6M I FR0014009DC5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	265 920 961,49	24 354,0715	10 918,95
OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C FR001400TTF8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 000 155,25	1 998,4013	1 000,87
OSTRUM SRI CREDIT 6M R FR0014009DB7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	49 422 703,76	4 748,7680	10 407,47



8. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



8. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	440 348,16	316 953,86	123 394,30	0,00	0,00
Titres de créances	124 889,80	101 749,01	23 140,79	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	237,71	237,71	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126,62	0,00	0,00	0,00	126,62
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-237,09	0,00	-237,09	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,09	0,00	0,00	0,00	-3,09
Hors-bilan					
Futures	NA	-80 238,75	-171 301,25	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-167 600,00	167 600,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		171 101,83	142 596,75	0,00	123,53



8. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 105,58	13 589,02	70 081,58	355 571,98	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	49 329,69	42 560,05	25 943,33	7 056,71	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	237,71	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	126,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-237,09
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	-251 540,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	142 600,02	11 100,00	-98 500,00	-55 200,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	193 158,82	67 249,07	-2 475,09	56 126,40	0,00	0,00	-237,09

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



8. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-3,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-3,09	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit (*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	411 839,61	20 601,50	7 907,05
Titres de créances	79 650,37	8 479,79	36 759,64
Opérations temporaires sur titres	237,71	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	491 727,69	29 081,29	44 666,69

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



8. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	32,55	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	15,03	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	237,71	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	210,26	0,00
Caceis Bank	260,15	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	207,29	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	190,32	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	237,09
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	177,54
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	298,97
NATIXIS	0,00	35,34
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	110,41
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



8. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	857 175,40
	Collatéraux	868 017,11
Total des créances		1 725 192,51
Dettes		
	Frais de gestion fixe	96 571,12
	Frais de gestion variable	27 703,94
Total des dettes		124 275,06
Total des créances et des dettes		1 600 917,45



8. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	171 021,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 474,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	569 383,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	26 832,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



8. Comptes de l'exercice

	31/12/2024
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	348,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 695,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	858,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	13,31
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



8. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			7 089 797,47
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	2 071 242,47
	FR001400OGI0	BPCE E3R+0.39% 06-03-26 EMTN	5 018 555,00
TCN			0,00
OPC			48 222 143,20
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	48 222 143,20
Instruments financiers à terme			46 400 000,00
	SWP029855601	E3R/0.0/FIX/2.499	2 000 000,00
	SWP026809601	E3R/0.0/FIX/2.64	1 000 000,00
	SWP027136301	E6R/0.0/FIX/2.7975	25 000 000,00
	SWP030888701	OISEST/0.0/FIX/2.677	3 800 000,00
	SWP031185101	OISEST/0.0/FIX/2.702	1 500 000,00
	SWP031255201	OISEST/0.0/FIX/2.728	5 000 000,00
	SWP027951201	OISEST/0.0/FIX/2.909	2 600 000,00
	SWP028260201	OISEST/0.0/FIX/2.925	2 500 000,00
	SWP029586001	OISEST/0.0/FIX/3.302	3 000 000,00
Total des titres du groupe			101 711 940,67



8. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	16 449 656,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	16 449 656,17
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 449 656,17

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	6 675 274,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 675 274,71
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 675 274,71
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	6 675 274,71
Total	6 675 274,71
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	762 953,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	762 953,52
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	762 953,52
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	762 953,52
Total	762 953,52
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	7 707 566,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 707 566,19
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 707 566,19
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	7 707 566,19
Total	7 707 566,19
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-75,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-75,93
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-75,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-75,93
Total	-75,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 303 937,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 303 937,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 303 937,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 303 937,68
Total	1 303 937,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



8. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 469 103,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 469 103,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 469 103,29

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 143 544,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 143 544,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 143 544,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 143 544,87
Total	2 143 544,87
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	248 318,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	248 318,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	248 318,54
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	248 318,54
Total	248 318,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 627 123,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 627 123,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 627 123,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 627 123,93
Total	2 627 123,93
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



8. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-153,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-153,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-153,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-153,68
Total	-153,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	450 269,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	450 269,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	450 269,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	450 269,63
Total	450 269,63
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



8. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			440 348 158,29	71,64
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			440 348 158,29	71,64
Automobiles			3 955 450,58	0,64
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	1 200 000	1 221 410,96	0,20
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	2 600 000	2 734 039,62	0,44
Banques commerciales			191 806 270,19	31,18
BANCO BPM 4.875% 18-01-27 EMTN	EUR	10 000 000	10 868 220,49	1,77
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 265,07	0,16
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 916 470,46	0,64
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 755 831,73	0,29
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	EUR	2 100 000	2 107 867,30	0,34
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 071 242,47	0,34
BPCE E3R+0.39% 06-03-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 018 555,00	0,82
CAIXABANK 1.125% 12-11-26	EUR	10 000 000	9 711 527,40	1,58
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	1 800 000	1 822 394,70	0,30
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	4 100 000	4 123 381,84	0,67
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	5 000 000	4 782 226,03	0,78
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.59% 03-11-26	EUR	1 600 000	1 621 914,67	0,26
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	19 346 000	19 564 503,79	3,15
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	3 600 000	3 728 844,99	0,61
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 691 861,51	0,76
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	7 600 000	7 689 678,94	1,25
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.6% 28-11-25	EUR	3 200 000	3 217 785,60	0,52
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.7% 09-11-26	EUR	9 500 000	9 590 576,17	1,56
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.7% 05-03-27	EUR	3 700 000	3 724 209,41	0,61
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	2 600 000	2 702 744,52	0,44
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	EUR	7 700 000	7 722 103,22	1,26
RABOBK 1.25% 23-03-26	EUR	2 500 000	2 483 111,30	0,40
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	3 000 000	3 034 708,36	0,49
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	13 300 000	13 746 271,48	2,24
RCI BANQUE E3R+0.71% 14-09-26	EUR	6 000 000	6 013 608,00	0,98
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	EUR	10 000 000	10 063 400,00	1,64
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	2 100 000	2 201 671,07	0,36
SG 3.0% 12-02-27	EUR	6 400 000	6 419 074,10	1,04
SG 4.25% 28-09-26	EUR	8 200 000	8 485 397,07	1,38
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 031 033,83	0,49
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	2 100 000	2 181 807,08	0,35
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.31% 03-09-27	EUR	7 400 000	7 415 565,49	1,21
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	5 000 000	5 044 600,14	0,82
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.58% 10-09-27	EUR	5 000 000	5 019 243,33	0,82
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	EUR	5 000 000	5 231 573,63	0,85



8. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Boissons			5 764 400,15	0,94
CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12-10-25	EUR	800 000	807 960,33	0,13
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	3 800 000	3 830 494,74	0,63
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	1 100 000	1 125 945,08	0,18
Composants automobiles			1 036 996,85	0,17
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	1 000 000	1 036 996,85	0,17
Construction et ingénierie			7 907 052,90	1,29
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	8 000 000	7 907 052,90	1,29
Crédit à la consommation			2 141 646,05	0,35
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.023% 03-09-27	EUR	2 100 000	2 141 646,05	0,35
Distribution spécialisée			1 627 073,97	0,26
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	1 600 000	1 627 073,97	0,26
Electricité			2 918 299,73	0,47
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 918 299,73	0,47
Epargne et prêts hypothécaires			5 045 836,30	0,82
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	5 000 000	5 045 836,30	0,82
Equipement et services pour l'énergie			5 199 294,52	0,85
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	5 000 000	5 199 294,52	0,85
FPI Bureautiques			10 485 158,96	1,71
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 05-06-27	EUR	9 000 000	8 780 330,96	1,43
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 1.5% 29-05-25	EUR	1 700 000	1 704 828,00	0,28
FPI de détail			3 329 060,63	0,54
CARMILA 1.625% 30-05-27	EUR	3 400 000	3 329 060,63	0,54
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			11 165 485,59	1,82
COVIVIO HOTELS SCA 1.875% 24-09-25	EUR	11 200 000	11 165 485,59	1,82
Industrie aérospatiale et défense			2 065 981,39	0,34
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	2 000 000	2 065 981,39	0,34
Infrastructure de transports			12 042 016,44	1,96
SANEF STE DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L 1.875% 16-03-26	EUR	12 000 000	12 042 016,44	1,96
Machines			3 987 384,11	0,65
SANDVIK AB 2.125% 07-06-27	EUR	4 000 000	3 987 384,11	0,65
Marchés de capitaux			32 874 952,94	5,35
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	1 300 000	1 359 808,70	0,22
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	5 000 000	5 045 157,50	0,81
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	5 000 000	5 014 907,08	0,82
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	100 000	101 146,75	0,02



8. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	4 400 000	4 372 029,86	0,71
NATL BANK OF CANADA E3R+0.4% 06-11-26	EUR	3 000 000	3 016 965,33	0,49
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	3 900 000	3 917 228,90	0,64
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	4 300 000	4 402 742,90	0,72
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	2 600 000	2 701 675,67	0,44
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	2 900 000	2 943 290,25	0,48
Media			3 731 885,89	0,61
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	EUR	3 700 000	3 731 885,89	0,61
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 224 569,48	0,36
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	2 200 000	2 224 569,48	0,36
Produits de soins personnels			407 938,47	0,07
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	400 000	407 938,47	0,07
Produits domestiques			4 051 431,78	0,66
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	4 000 000	4 051 431,78	0,66
Produits pour l'industrie du bâtiment			999 660,00	0,16
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	1 000 000	999 660,00	0,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 392 323,13	0,39
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	2 300 000	2 392 323,13	0,39
Services aux collectivités			6 875 854,56	1,12
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 834 381,48	0,30
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.7% 15-10-27	EUR	5 000 000	5 041 473,08	0,82
Services aux entreprises			901 659,82	0,15
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	900 000	901 659,82	0,15
Services clientèle divers			30 642 447,16	4,99
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	3 700 000	3 888 353,25	0,63
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	1 700 000	1 750 718,45	0,28
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 153 468,59	0,35
AYVENS E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	1 100 000	1 105 583,39	0,18
AYVENS E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	3 200 000	3 240 812,80	0,53
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	10 000 000	10 168 956,16	1,66
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	8 000 000	8 334 554,52	1,36
Services de télécommunication diversifiés			2 527 009,93	0,41
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	2 500 000	2 527 009,93	0,41
Services financiers diversifiés			69 036 266,58	11,23
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	EUR	3 000 000	3 048 368,22	0,50
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	2 472 000	2 577 328,87	0,42
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 300 000	1 354 952,78	0,22



8. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 18-07-27	EUR	2 100 000	2 124 953,60	0,35
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	5 100 000	5 159 803,73	0,82
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 12-09-25	EUR	5 000 000	4 989 489,04	0,81
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	1 200 000	1 236 693,53	0,20
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	3 000 000	3 061 506,07	0,50
DSV FINANCE BV 2.875% 06-11-26	EUR	2 300 000	2 320 144,53	0,38
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19-11-27	EUR	3 200 000	3 218 350,47	0,52
MERCEDESBENZ INTL FINANCE BV E3R+0.48% 19-08-27	EUR	5 000 000	5 025 337,50	0,82
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	1 700 000	1 779 016,28	0,29
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 200 000	1 255 351,21	0,20
SUMITOMO MITSUI BANKING 3.602% 16-02-26	EUR	800 000	832 991,78	0,14
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3.434% 18-06-26	EUR	100 000	102 913,24	0,02
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 11-01-27	EUR	2 000 000	2 074 013,88	0,34
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 27-03-27	EUR	2 000 000	2 084 025,21	0,34
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	1 900 000	1 925 358,49	0,31
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	2 000 000	2 059 409,59	0,34
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-08-26	EUR	5 000 000	5 022 824,86	0,82
VESTEDA FINANCE BV 2.0% 10-07-26	EUR	5 000 000	4 982 943,15	0,81
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	2 100 000	2 213 537,59	0,36
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.25% 19-05-27	EUR	3 000 000	3 012 890,55	0,49
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 3.75% 10-09-26	EUR	3 000 000	3 070 725,21	0,50
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	EUR	1 400 000	1 425 704,19	0,23
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	600 000	606 226,11	0,10
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	2 400 000	2 471 406,90	0,40
Services liés aux technologies de l'information			4 472 460,77	0,73
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	4 400 000	4 472 460,77	0,73
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			7 798 754,93	1,27
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	5 000 000	4 822 963,70	0,79
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	3 000 000	2 975 791,23	0,48
Transport routier et ferroviaire			933 534,49	0,15
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	900 000	933 534,49	0,15
TITRES DE CRÉANCES			124 889 796,79	20,32
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			110 995 407,41	18,06
Banques commerciales			21 941 605,04	3,59
CREDITO EMILIANO SPA 100425 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 923 000,74	1,63
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 080425 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 955 895,75	0,97
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	6 000 000	6 062 708,55	0,99
Composants automobiles			4 967 840,19	0,81
FORVIA 140325 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 967 840,19	0,81



8. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Construction et ingénierie			10 034 458,80	1,63
ACTIVIDADES DE 020125 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 534,36	0,81
GROU E E3R+0.87% 29-07-26	EUR	5 000 000	5 034 924,44	0,82
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			9 864 251,43	1,60
METRO AG 230625 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 864 251,43	1,60
Electricité			2 956 418,81	0,48
EDF 250725 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 956 418,81	0,48
Emballage et conditionnement			4 931 081,11	0,80
VERALLIA SASU 110725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 931 081,11	0,80
Equipements électriques			1 490 160,67	0,24
NEXANS SA 210325 FIX 0.0	EUR	1 500 000	1 490 160,67	0,24
FPI Bureautiques			2 969 888,94	0,48
GECINA 190525 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 969 888,94	0,48
FPI de détail			7 967 592,15	1,30
MERCIALYS SA 170225 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 967 592,15	1,30
Producteur et commerce d'énergie indépendants			4 946 353,29	0,80
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 120525 FIX	EUR	5 000 000	4 946 353,29	0,80
Produits alimentaires			4 982 383,40	0,81
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 100225 FIX 0	EUR	5 000 000	4 982 383,40	0,81
Services de télécommunication diversifiés			4 997 458,88	0,81
TELE EURO BV ZCP 07-01-25	EUR	5 000 000	4 997 458,88	0,81
Services financiers diversifiés			14 977 689,72	2,44
BFCM B E3R+0.55% 15-09-25	EUR	10 000 000	10 021 371,11	1,63
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LTD 300425 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 956 318,61	0,81
Services liés aux technologies de l'information			9 974 684,31	1,62
THALES SA 200325 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 981 685,00	0,49
THALES SERVICES SAS 130125 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 992 999,31	1,13
Sociétés commerciales et de distribution			2 021 785,33	0,33
REXEL E3R+1.2% 02-04-26	EUR	2 000 000	2 021 785,33	0,33
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 971 755,34	0,32
CDC HABITAT SOCIAL SA D HLM 090725 FIX 0	EUR	2 000 000	1 971 755,34	0,32
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			13 894 389,38	2,26
Electricité			9 950 038,97	1,62
ACCIONA ENERGI 280225 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 950 038,97	1,62
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 944 350,41	0,64
ACCI FINA FILI ZCP 19-06-25	EUR	4 000 000	3 944 350,41	0,64



8. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			48 222 143,20	7,85
OPCVM			48 222 143,20	7,85
Gestion collective			48 222 143,20	7,85
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	4 328	48 222 143,20	7,85
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			237 714,80	0,04
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			237 714,80	0,04
Services financiers diversifiés			237 714,80	0,04
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	228 000	237 714,80	0,04
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-236 094,00	-0,04
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-995,10	0,00
Total			613 460 723,98	99,81

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



8. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO SCHATZ 0325	-750	303 250,00	0,00	-80 238 750,00
I EURIBOR 3 0325	-400	0,00	-28 125,00	-97 730 000,00
I EURIBOR 3 1225	-300	11 250,00	0,00	-73 571 250,00
Sous-total 1.		314 500,00	-28 125,00	-251 540 000,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E3R/0.0/FIX/2.463	1 000 000	0,00	-5 996,83	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.4972	5 000 000	0,00	-75 743,04	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.499	2 000 000	0,00	-48 148,47	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.5784	2 000 000	0,00	-21 681,48	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.64	1 000 000	0,00	-6 741,41	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.72	2 100 000	0,00	-3 177,61	2 100 000,00
E3R/0.0/FIX/2.7355	2 200 000	0,00	-24 362,66	2 200 000,00
E3R/0.0/FIX/2.958	1 800 000	0,00	-27 563,50	1 800 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1247	2 000 000	0,00	-35 892,10	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.135	1 700 000	0,00	-30 847,64	1 700 000,00
E3R/0.0/FIX/3.5097	4 400 000	0,00	-74 034,49	4 400 000,00
E6R/0.0/FIX/2.7975	25 000 000	0,00	-46 423,45	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.871	10 000 000	29 204,02	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.959	10 000 000	11 322,28	0,00	10 000 000,00



8. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.006	2 500 000	3 347,94	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.083	5 000 000	1 139,05	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.428	50 000 000	0,00	-13 855,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.455	1 200 000	0,00	-7 662,75	1 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.557	3 000 000	0,00	-26,06	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.677	3 800 000	0,00	-49 408,12	3 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.702	1 500 000	0,00	-2 720,89	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	5 000 000	0,00	-8 591,19	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.909	2 600 000	0,00	-12 817,06	2 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.925	2 500 000	0,00	-15 782,11	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.974	1 300 000	0,00	-13 679,03	1 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.021	1 100 000	0,00	-9 759,30	1 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.069	2 900 000	2 566,11	0,00	2 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.196	3 000 000	0,00	-11 242,94	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.302	3 000 000	0,00	-22 243,49	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	3 000 000	0,00	-50 798,29	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.409	6 000 000	0,00	-3 062,35	6 000 000,00
Sous-total 3.		47 579,40	-622 261,26	167 600 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		362 079,40	-650 386,26	-83 940 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



8. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



8. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	613 460 723,98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-288 306,86
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 851 816,79
Autres passifs (-)	-413 740,77
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	614 610 493,14



8. Comptes de l'exercice

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M A	EUR	19 803,9300	10 965,34
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M G	EUR	791 075,6857	101,26
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M I	EUR	24 354,0715	10 918,95
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M P1/C	EUR	1 998,4013	1 000,87
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M R	EUR	4 748,7680	10 407,47

OSTRUM SRI CREDIT 6M

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	1 627 584,16
INSTRUMENTS FINANCIERS	376 550 481,43
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	227 273 011,14
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	227 273 011,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	118 613 202,10
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	109 663 993,38
Titres de créances négociables	104 677 528,24
Autres titres de créances	4 986 465,14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 949 208,72
Organismes de placement collectif	28 407 700,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 407 700,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 640 011,68
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	1 640 011,68
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	616 556,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	289 051,44
Autres opérations	327 505,06
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	503 996,30
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	503 996,30
COMPTES FINANCIERS	28 590,77
Liquidités	28 590,77
TOTAL DE L'ACTIF	378 710 652,66

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	365 801 132,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 872 076,39
Résultat de l'exercice (a,b)	6 302 650,11
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	375 975 858,87
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 327 984,22
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 614 945,41
Dettes représentatives de titres donnés en pension	1 614 945,41
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	713 038,81
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	289 051,45
Autres opérations	423 987,36
DETTES	406 731,11
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	406 731,11
COMPTES FINANCIERS	78,46
Concours bancaires courants	78,46
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	378 710 652,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
I EURIBOR 3 0324	24 095 000,00
I EURIBOR 3 0624	24 225 000,00
EURO SCHATZ 0324	23 333 355,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Swaps de taux	
E3R/0.0/FIX/2.463	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.5784	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.64	1 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.72	2 100 000,00
E3R/0.0/FIX/2.699	2 500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.7975	25 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.835	2 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.717	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.089	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.909	2 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.069	2 900 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.925	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.974	1 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.76	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.75	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.795	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.853	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.749	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.823	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.811	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.707	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.302	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.021	1 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.850	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1247	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.135	1 700 000,00
E3R/0.0/FIX/3.5097	4 400 000,00
E3R/0.0/FIX/2.958	1 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.811	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.7355	2 200 000,00
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

		29/12/2023
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	285 883,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 168 771,36
Produits sur titres de créances	2 869 014,04
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,85
Produits sur instruments financiers à terme	550 270,12
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	6 873 939,43
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	256 945,95
Charges sur instruments financiers à terme	354 330,39
Charges sur dettes financières	1 113,71
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	612 390,05
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 261 549,38
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	588 240,01
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 673 309,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	629 340,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 302 650,11

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 15 mois et 25 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014009DB7 - Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART R : Taux de frais maximum de 0,25% TTC
FR0014009DD3 - Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I1 : Taux de frais maximum de 0,15% TTC
FR0014009DC5 - Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I : Taux de frais maximum de 0,15% TTC
FR0014009DE1 - Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART B : Taux de frais maximum de 0,11% TTC
FR0014009DF8 - Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A : Taux de frais maximum de 0,08% TTC

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR+ 0,30% pour la Part I et 80% €STR capitalisé + 20% ICE BofA 1-3Y EUR Corporate TR + 0,20% pour la Part R, cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 06/09/2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission maximale de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	-6% ; taux maximum -5% pour les parts A et B souscriptions effectuées par CNP ASSURANCES et ses filiales. -Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. -Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission maximale de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger ;
- Les commissions de mouvement ;
- La commission de surperformance.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Le gestionnaire financier par délégation a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le gestionnaire financier par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par le gestionnaire financier par délégation et revus périodiquement.

Ces coûts sont estimés par le gestionnaire financier par délégation sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle le gestionnaire financier par délégation effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	516 579 796,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-155 903 729,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 911 247,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 091,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	806 760,03
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-92 602,30
Frais de transactions	-28 552,65
Différences de change	-0,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 589 376,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 589 376,58
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-385 533,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-385 533,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 673 309,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	-120,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	375 975 858,87

(*) 29/12/2023 : Frais de constitution d'un LEI : -120 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 329 749,64	13,65
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	175 943 261,50	46,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	227 273 011,14	60,45
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	8 949 208,72	2,38
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	4 986 465,14	1,33
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	22 097 145,83	5,88
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	35 651 640,73	9,48
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	46 928 741,68	12,48
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	118 613 202,10	31,55
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	246 653 355,00	65,60
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	246 653 355,00	65,60
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 627 584,16	0,43
Obligations et valeurs assimilées	175 943 261,50	46,80	0,00	0,00	51 329 749,64	13,65	0,00	0,00
Titres de créances	85 280 900,41	22,68	11 235 155,86	2,99	22 097 145,83	5,88	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	625 723,82	0,17	0,00	0,00	1 014 287,86	0,27	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 590,77	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 614 945,41	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,46	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	198 333 355,00	52,75	0,00	0,00	48 320 000,00	12,85	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	1 627 584,16	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 024 662,00	1,07	39 925 313,03	10,62	182 199 822,65	48,46	1 123 213,46	0,30	0,00	0,00
Titres de créances	49 159 542,34	13,08	59 434 563,93	15,81	10 019 095,83	2,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 640 011,68	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	28 590,77	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 945,41	0,43
Comptes financiers	78,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	55 320 000,00	14,71	82 400 000,00	21,92	108 933 355,00	28,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	78,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	302 756,90
	Collatéraux	201 239,40
TOTAL DES CRÉANCES		503 996,30
DETTES		
	Frais de gestion fixe	32 608,84
	Frais de gestion variable	147 709,85
	Collatéraux	226 412,42
TOTAL DES DETTES		406 731,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		97 265,19

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	22 601,9300	225 995 648,46
Parts rachetées durant l'exercice	-2 798,0000	-27 991 037,86
Solde net des souscriptions/rachats	19 803,9300	198 004 610,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 803,9300	
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	28 692,6800	290 584 147,89
Parts rachetées durant l'exercice	-12 622,3700	-127 912 691,49
Solde net des souscriptions/rachats	16 070,3100	162 671 456,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 070,3100	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	213 497,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	227 032,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	66 454,78
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	81 255,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			2 069 920,82
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	2 069 920,82
TCN			0,00
OPC			28 407 700,01
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	904 359,26
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M I	27 503 340,75
Instruments financiers à terme			44 100 000,00
	SWP026809601	E3R/0.0/FIX/2.64	1 000 000,00
	SWP027136301	E6R/0.0/FIX/2.7975	25 000 000,00
	SWP027951201	OISEST/0.0/FIX/2.909	2 600 000,00
	SWP028260201	OISEST/0.0/FIX/2.925	2 500 000,00
	SWP027870401	OISEST/0.0/FIX/3.175	5 000 000,00
	SWP028834401	OISEST/0.0/FIX/3.75	5 000 000,00
	SWP028813601	OISEST/0.0/FIX/3.76	3 000 000,00
Total des titres du groupe			74 577 620,83

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	6 302 650,11
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	6 302 650,11

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 699 440,87
Total	3 699 440,87

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 603 209,24
Total	2 603 209,24

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 872 076,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	3 872 076,39

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	2 139 411,70
Total	2 139 411,70

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	1 732 664,69
Total	1 732 664,69

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	375 975 858,87
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A en EUR	
Actif net	207 777 634,90
Nombre de titres	19 803,9300
Valeur liquidative unitaire	10 491,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	108,02
Capitalisation unitaire sur résultat	186,80
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I en EUR	
Actif net	168 198 223,97
Nombre de titres	16 070,3100
Valeur liquidative unitaire	10 466,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	107,81
Capitalisation unitaire sur résultat	161,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	1 619 111,17	1 627 584,16	0,43
TOTAL Dépôts			1 627 584,16	0,43
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 11-07-25	EUR	2 000 000	2 024 566,67	0,53
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-26	EUR	1 200 000	1 238 951,77	0,33
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.6% 28-11-25	EUR	3 200 000	3 221 928,44	0,85
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	2 100 000	2 196 120,79	0,59
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	2 100 000	2 186 073,53	0,59
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	2 600 000	2 689 713,21	0,72
TOTAL ALLEMAGNE			13 557 354,41	3,61
AUSTRALIE				
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	EUR	5 000 000	5 225 048,36	1,39
TOTAL AUSTRALIE			5 225 048,36	1,39
BELGIQUE				
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	3 000 000	3 024 113,28	0,80
TOTAL BELGIQUE			3 024 113,28	0,80
CANADA				
Bank of Montreal E3R+0.45% 06-06-25	EUR	1 600 000	1 610 162,49	0,43
Bank of Nova Scotia E3R+0.43% 02-05-25	EUR	1 700 000	1 716 203,08	0,46
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.5% 22-09-25	EUR	1 000 000	1 002 822,00	0,27
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.52% 12-12-25	EUR	2 000 000	2 007 023,33	0,53
TOTAL CANADA			6 336 210,90	1,69
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12-10-25	EUR	800 000	806 904,17	0,21
TOTAL DANEMARK			806 904,17	0,21
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	3 800 000	3 971 244,66	1,06
BANCO NTANDER E3R 11-02-25	EUR	3 000 000	3 026 264,75	0,81
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	979 340,98	0,26
IE2 2.875% 01-06-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 028 671,64	0,80
TOTAL ESPAGNE			11 005 522,03	2,93
ETATS-UNIS				
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	2 500 000	2 525 904,37	0,67
DIGI EURO FIN 2.625% 15-04-24	EUR	5 700 000	5 775 426,42	1,54
DLR 2 1/2 01/16/26	EUR	3 000 000	2 994 868,77	0,80
TOTAL ETATS-UNIS			11 296 199,56	3,01
FINLANDE				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	3 100 000	3 193 328,68	0,85
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	4 300 000	4 417 152,33	1,18
TOTAL FINLANDE			7 610 481,01	2,03
FRANCE				
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	1 700 000	1 750 525,63	0,46
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 164 684,36	0,57
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	5 100 000	5 142 001,62	1,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALD E3R+0.65% 06-10-25 EMTN	EUR	3 200 000	3 243 910,04	0,86
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	1 600 000	1 628 726,99	0,44
BNP PARIBAS 0.5% 15-07-25 EMTN	EUR	6 000 000	5 903 518,36	1,57
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 069 920,82	0,55
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	1 000 000	980 872,24	0,26
COVIVIO HOTELS SCA 1.875% 24-09-25	EUR	4 400 000	4 269 206,39	1,13
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 300 000	1 278 567,05	0,34
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	900 000	875 622,30	0,24
ENGIE 3.625% 06-12-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 831 253,80	0,49
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	400 000	407 429,04	0,11
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	8 100 000	8 035 793,11	2,14
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	1 200 000	1 253 869,64	0,33
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	3 000 000	3 034 197,79	0,81
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	3 300 000	3 426 627,76	0,91
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	3 000 000	2 996 113,28	0,80
SG 4.25% 28-09-26	EUR	8 200 000	8 501 052,02	2,26
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15-09-25	EUR	3 000 000	2 902 773,44	0,77
TOTAL FRANCE			61 696 665,68	16,41
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 300 000	1 353 979,80	0,36
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.85% 13-01-25	EUR	2 000 000	2 028 395,78	0,54
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	2 000 000	2 007 509,11	0,53
TOTAL IRLANDE			5 389 884,69	1,43
ITALIE				
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 680 572,95	1,24
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	2 400 000	2 408 226,13	0,63
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 549 203,00	1,48
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	2 900 000	2 916 406,63	0,77
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	5 000 000	4 893 950,00	1,31
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 31-08-24	EUR	4 135 000	4 161 575,99	1,11
TOTAL ITALIE			24 609 934,70	6,54
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	7 000 000	7 025 054,26	1,87
SUMITOMO MITSUI BANKING 3.602% 16-02-26	EUR	800 000	830 614,29	0,22
TOTAL JAPON			7 855 668,55	2,09
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC 2.125% 25-07-24	EUR	5 000 000	4 992 278,69	1,33
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	6 000 000	5 884 347,54	1,56
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	1 900 000	1 924 592,85	0,51
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	2 000 000	2 054 141,97	0,54
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	3 000 000	3 028 062,00	0,81
TOTAL LUXEMBOURG			17 883 423,05	4,75
NORVEGE				
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	2 200 000	2 218 354,67	0,59
TOTAL NORVEGE			2 218 354,67	0,59
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	1 300 000	1 357 167,23	0,36
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	2 600 000	2 679 389,51	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	3 800 000	3 796 670,95	1,01
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.59% 03-11-26	EUR	600 000	608 572,72	0,17
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	900 000	934 805,80	0,25
ED 2.0% 22-04-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 992 258,14	0,53
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	2 000 000	2 017 152,89	0,53
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	1 100 000	1 123 213,46	0,30
ING BANK NEDERLAND NV 4.125% 02-10-26	EUR	3 600 000	3 727 877,61	0,99
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	2 600 000	2 698 084,50	0,72
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	2 900 000	2 953 744,37	0,78
TOTAL PAYS-BAS			23 888 937,18	6,35
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 147 160,34	0,31
TOTAL PORTUGAL			1 147 160,34	0,31
ROYAUME-UNI				
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	2 600 000	2 702 767,34	0,72
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	6 400 000	6 526 169,60	1,73
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	2 000 000	1 986 967,60	0,53
TECHNIPFMC 5.75% 30-06-25	EUR	5 000 000	5 217 142,08	1,39
TOTAL ROYAUME-UNI			16 433 046,62	4,37
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	2 100 000	2 180 088,84	0,58
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	2 000 000	2 023 515,89	0,54
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	600 000	605 546,72	0,16
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	2 400 000	2 478 950,49	0,66
TOTAL SUEDE			7 288 101,94	1,94
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			227 273 011,14	60,45
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			227 273 011,14	60,45
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SANTANDER CONSUMER BANK AG 240624 FIX 0.0	EUR	1 000 000	981 302,69	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			981 302,69	0,26
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 050824 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 930 537,18	0,78
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 07102	EUR	2 000 000	1 942 824,52	0,52
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 300424 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 959 363,68	0,79
TOTAL ESPAGNE			7 832 725,38	2,09
FRANCE				
ALSTOM SA 260324 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 937 879,39	1,58
ALSTOM SA 310124 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 479 101,49	1,46
ARKEMA 060924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 743 700,70	2,59
BFCM B E3R+0.55% 15-09-25	EUR	10 000 000	10 019 095,83	2,66
CA OISEST+0.35% 28-06-24	EUR	6 000 000	6 130 984,97	1,63
CFCM C OISEST+0.33% 05-07-24	EUR	5 000 000	5 104 170,89	1,35
FORVIA 180324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 951 612,44	1,32
KLEPIERRE 140324 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 959 002,48	1,32
NEXANS SA 210324 FIX 0.0	EUR	1 000 000	990 264,15	0,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXITY E3R+0.35% 29-11-24	EUR	12 000 000	12 078 050,00	3,21
VALEO ZCP 29-01-24	EUR	4 000 000	3 986 510,64	1,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT 120324 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 984 004,48	0,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT 210224 FIX 0.0	EUR	1 000 000	994 166,83	0,27
TOTAL FRANCE			72 358 544,29	19,24
PAYS-BAS				
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 040724 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 961 172,50	0,52
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 200324 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 941 326,58	1,58
TOTAL PAYS-BAS			7 902 499,08	2,10
ROYAUME-UNI				
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT 031024	EUR	4 000 000	3 889 037,72	1,03
THE TORO BANK LOND ZCP 30-09-24	EUR	5 000 000	4 863 826,04	1,29
UBS AG LONDON 180624 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 963 847,34	0,53
UBS AG LONDON BRANCH 080824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 885 745,70	1,30
TOTAL ROYAUME-UNI			15 602 456,80	4,15
SUISSE				
BARRY CALLEBAUT AG ZCP 22-01-24	EUR	5 000 000	4 986 465,14	1,33
TOTAL SUISSE			4 986 465,14	1,33
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			109 663 993,38	29,17
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
IRLANDE				
DXC CAPITAL FUNDING DAC 140224 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 949 208,72	2,38
TOTAL IRLANDE			8 949 208,72	2,38
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 949 208,72	2,38
TOTAL Titres de créances			118 613 202,10	31,55
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	89	904 359,26	0,24
OSTRUM SRI MONEY 6M I	EUR	2 565	27 503 340,75	7,32
TOTAL FRANCE			28 407 700,01	7,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			28 407 700,01	7,56
TOTAL Organismes de placement collectif			28 407 700,01	7,56
Titres donnés en pension				
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.59% 03-11-26	EUR	1 000 000	1 014 287,86	0,27
TOTAL PAYS-BAS			1 014 287,86	0,27
PORTUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	600 000	625 723,82	0,16
TOTAL PORTUGAL			625 723,82	0,16
TOTAL Titres donnés en pension			1 640 011,68	0,43
Dettes représentatives des titres données en pension			-1 611 740,00	-0,43
Indemnités sur titres données en pension			-3 205,41	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0324	EUR	-219	-100 301,45	-0,03
I EURIBOR 3 0324	EUR	-100	-53 750,00	-0,01
I EURIBOR 3 0624	EUR	-100	-135 000,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-289 051,45	-0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			-289 051,45	-0,08
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/2.463	EUR	1 000 000	1 546,82	0,01
E3R/0.0/FIX/2.5784	EUR	2 000 000	-6 327,86	-0,01
E3R/0.0/FIX/2.64	EUR	1 000 000	-253,20	0,00
E3R/0.0/FIX/2.699	EUR	2 500 000	-16 879,72	-0,01
E3R/0.0/FIX/2.72	EUR	2 100 000	9 575,14	0,00
E3R/0.0/FIX/2.7355	EUR	2 200 000	-13 489,32	-0,01
E3R/0.0/FIX/2.835	EUR	2 900 000	17 959,61	0,00
E3R/0.0/FIX/2.958	EUR	1 800 000	-21 830,16	0,00
E3R/0.0/FIX/3.1247	EUR	2 000 000	-32 349,07	-0,01
E3R/0.0/FIX/3.135	EUR	1 700 000	-27 997,34	0,00
E3R/0.0/FIX/3.5097	EUR	4 400 000	-60 976,96	-0,01
E6R/0.0/FIX/2.7975	EUR	25 000 000	139 299,93	0,04
OISEST/0.0/FIX/2.717	EUR	26 000 000	69 980,64	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.909	EUR	2 600 000	-10 462,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.925	EUR	2 500 000	-10 836,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.974	EUR	1 300 000	-10 713,75	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.021	EUR	1 100 000	-19 225,18	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.069	EUR	2 900 000	5 655,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.089	EUR	2 000 000	10 579,49	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	EUR	5 000 000	22 453,64	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.302	EUR	3 000 000	-26 893,29	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	EUR	3 000 000	-56 349,36	-0,02
OISEST/0.0/FIX/3.528	EUR	3 000 000	8 487,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.707	EUR	35 000 000	-85 110,20	-0,02
OISEST/0.0/FIX/3.749	EUR	10 000 000	-7 886,70	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.75	EUR	5 000 000	1 323,76	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.76	EUR	3 000 000	543,54	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.795	EUR	3 000 000	400,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.811	EUR	2 000 000	134,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.811	EUR	5 000 000	-11 300,08	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.823	EUR	3 000 000	-260,79	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.850	EUR	5 000 000	-4 845,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.853	EUR	3 000 000	39 564,78	0,01
TOTAL Swaps de taux			-96 482,30	-0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-96 482,30	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-385 533,75	-0,10
Appel de marge				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	EUR	289 051,44	289 051,44	0,08
TOTAL Appel de marge			289 051,44	0,08
Créances			503 996,30	0,13
Dettes			-406 731,11	-0,11
Comptes financiers			28 512,31	0,01
Actif net			375 975 858,87	100,00

Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART I	EUR	16 070,3100	10 466,39
Parts OSTRUM SRI CREDIT 6M PART A	EUR	19 803,9300	10 491,73



9. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI CREDIT 6M
Identifiant d'entité juridique : 9695 004LICC7FGY3ZD 49

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36.73% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Détenir au moins 3% d'investissements durables
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré* ;
 - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial ;

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (95% BBGB EURO AG CORP 1-3Y EUR + 5% BBG EURO HY 1-3Y EUR.) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISRLa notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

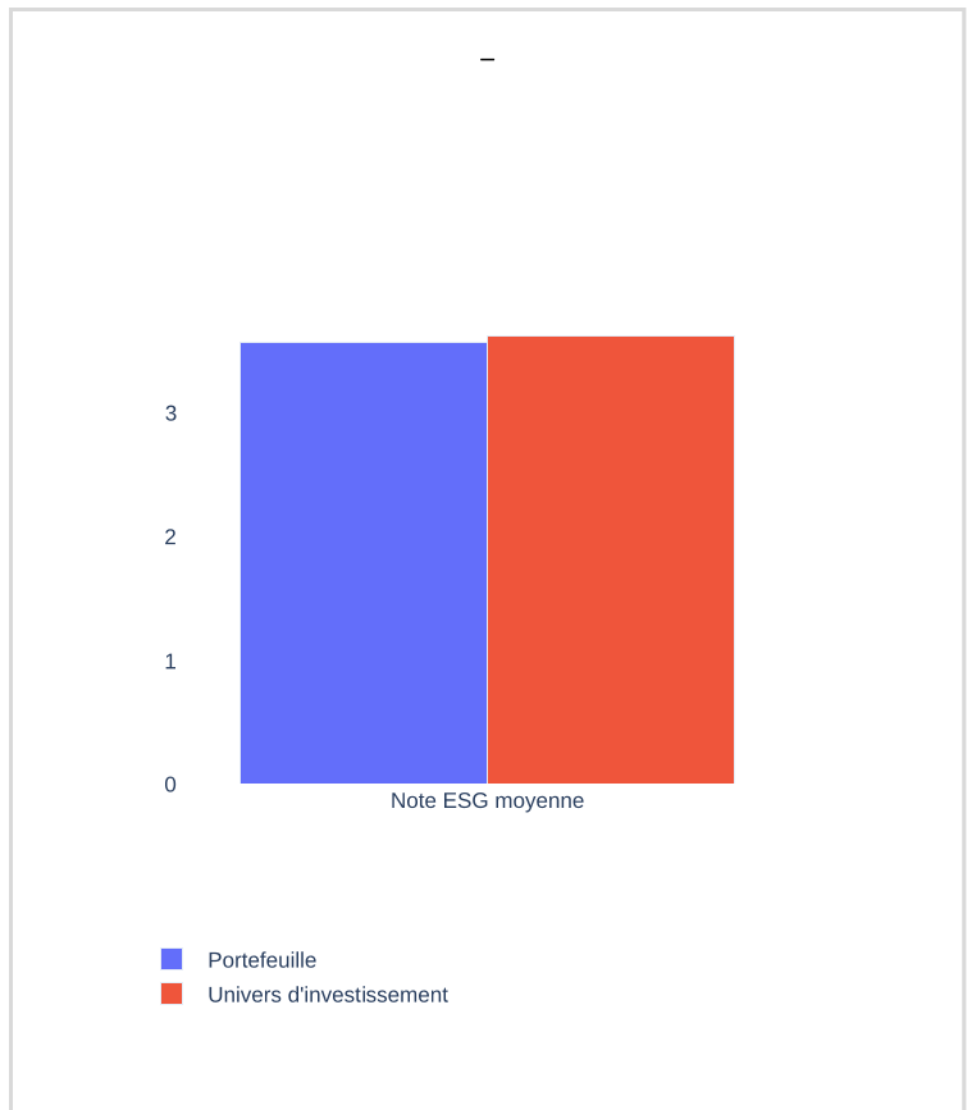
● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

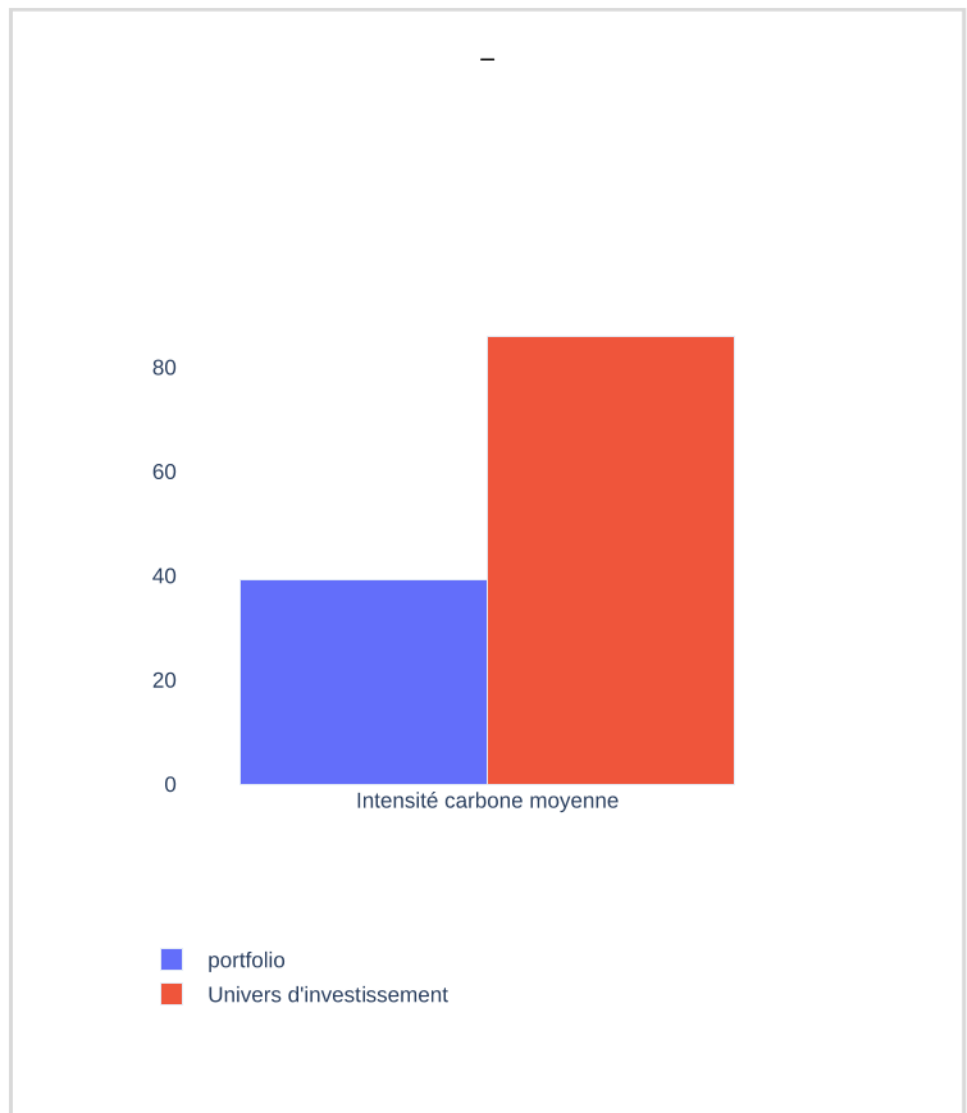
Point préalable : l'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

- Note ESG moyenne* : 3.57 vs 3.62 pour l'univers d'investissement initial filtré
- Intensité carbone moyenne : 39.28 tCO₂/M€ vs 85.96 tCO₂/M€ pour l'univers d'investissement initial
- Pourcentage de détention d'investissement durable : 36.73%

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note). Plus d'information sur la méthodologie du Score GrEaT peuvent être trouvées via le lien

suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-leç,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->





● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La performance des indicateurs reste stable en comparaison avec les périodes antérieures, tout en montrant une amélioration de l'intensité carbone.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne

sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>)

Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum Asset Management (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

De plus, le gérant applique les politiques internes sectorielles et les politiques d'exclusion.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Gestionnaire Financier par Délégation a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

Nos politiques sectorielles et d'exclusion

- Les politiques sectorielles et d'exclusion de la société de gestion délégataire permettent de retirer de l'univers de placement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par ex., l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES).

- Pour les autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, la société a développé une approche climatique qui, d'une part, conduit à un engagement avec les entreprises à haut niveau d'émission et, d'autre part, intègre les aspects gaz à effet de serre dans le score de matérialité ESG.

- Pour répondre au critère du « DNSH », Ostrum AM prend également en compte certains indicateurs PAI en appliquant notre politique Worst Offenders qui s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE.

Cette politique permet à Ostrum AM d'exclure de ses investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires.

De même, Ostrum AM prend également en compte certains indicateurs PAI en appliquant sa politique sectorielle et d'exclusion sur les armes controversées qui est en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Elle permet d'exclure de l'ensemble des portefeuilles les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes :

- Mines anti-personnel ;
 - Bombes à sous munition ;
 - Armes chimiques ;
 - Armes biologiques ;
 - Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de Non-Prolifération) ;
 - Et des armes à uranium appauvri.
- Politiques d'engagement et campagnes d'engagement

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, société de gestion délégataire tente d'influencer les entreprises pour limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH

En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, ce qui nous conduit à appliquer un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou
- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders.

Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM) en accord avec les traités signés avec le gouvernement français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz :
 - 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.
 - Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac

- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG". Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique en matière de prise en compte des PAIs. Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de prise en compte des PAIs. Aucun événement spécifique ayant donné lieu à un désinvestissement n'est à mentionner.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI MONEY 6M I (C) EUR	OPC Monétaires	7.08	France
BANQ FED CRD MUT TR 15-09-25	Banques commerciales Non-US	1.98	France
NEXITY TR 29-11-24	Immobilier - Operation et développement	1.9	France
LB BADEN-WUERTT TR 09-11-26	Banques régionales Non-US	1.89	Allemagne
SOCIETE GENERALE 4.250% 28-09-26	Institution bancaire diversifiée	1.68	France
EIFPAGE SA 1.625% 14-01-27	Edifice / Construction - Divers	1.53	France
FORD MOTOR CRED 3.250% 15-09-25	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	1.28	Etats-Unis
COVIVIO HOTELS 1.875% 24-09-25	SII - Diversifié	1.2	France
BANK NOVA SCOTIA TR 17-06-26	Institution bancaire diversifiée	1.16	Canada

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
ARKEMA 06-09-24	Produits chimiques - Diversifiés	1.11	France
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	1.1	France
INTESA SANPAOLO TR 16-04-27	Banques commerciales Non- US	1.05	Italie
CA AUTO BANK IE TR 26-01-26	Finance - Prêts auto	1.02	Irlande
TECHNIPFMC 5.750% 30-06-25	Services pour puits de pétrole	1.02	Royaume-Uni
WESTPAC BANKING 3.703% 16-01-26	Banques commerciales Non- US	1.01	Australie

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

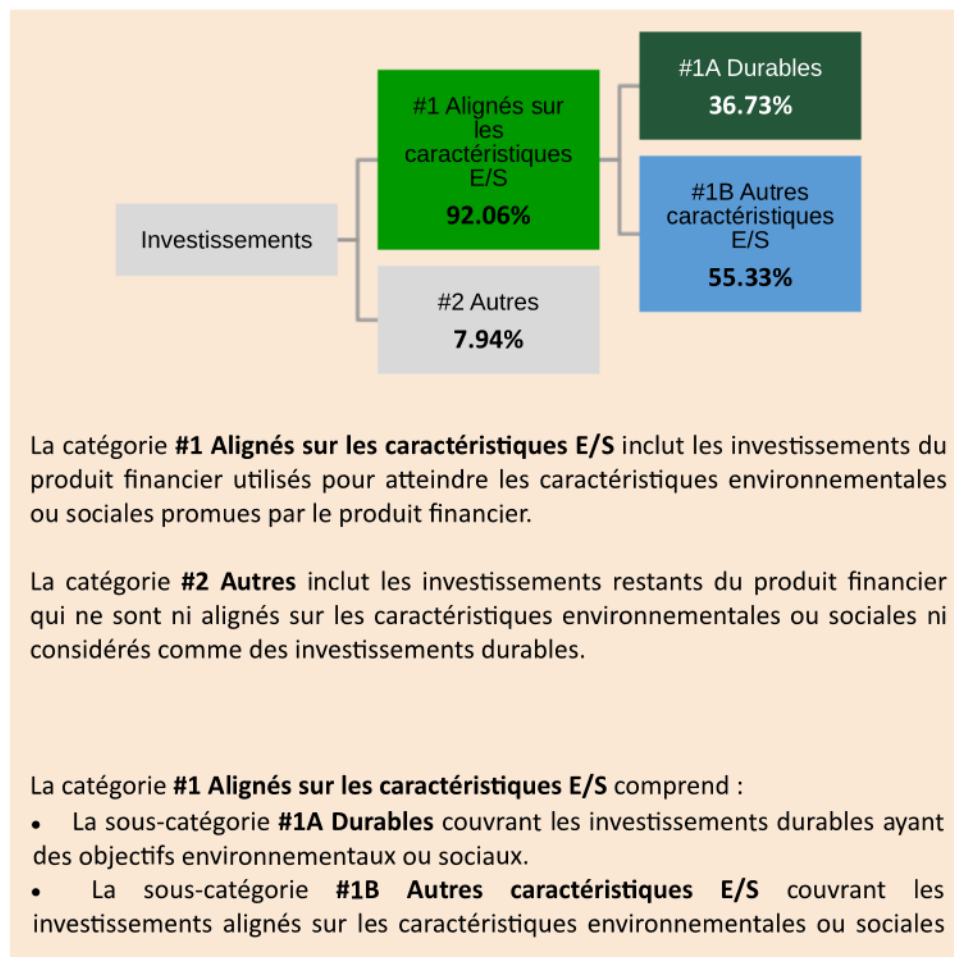
Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la part d'investissement durable était en moyenne de 36.73%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : l'ensemble des résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans les secteurs suivants :

- Banques
- Services financiers
- Bien de consommation cyclique
- Electricité
- Biens d'équipement.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Déléataire de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Déléataire de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

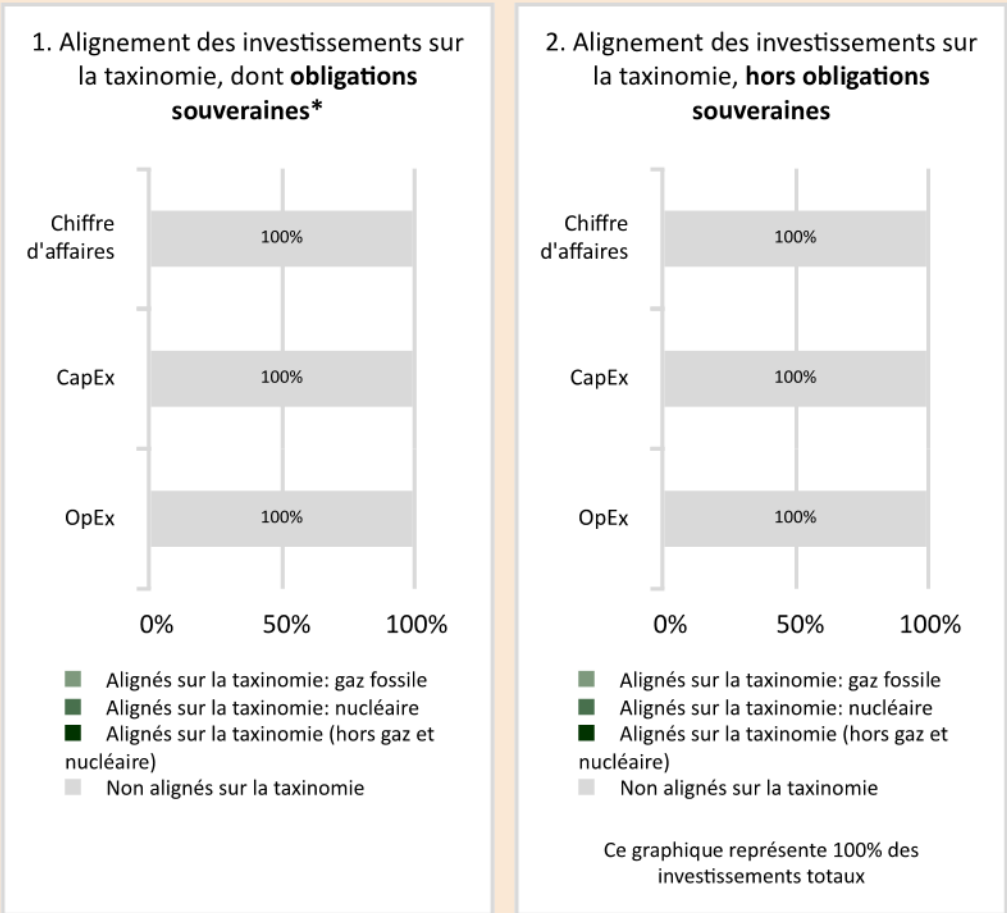
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe

pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE est fixée à 0 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : la dette souveraine, les titres non couverts par une notation ESG, les liquidités (hors cash non investi), la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs en terme de promotion des caractéristiques environnementales et sociales :

- En obtenant une note ESG moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement initial filtré,
- En détenant une part d'investissement durable supérieure à son objectif
- En ayant maintenu une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement initial
- En ayant strictement appliqué les politiques sectorielles et d'exclusion d'OSTRUM A.M.

En outre, au cours de la période de référence, nous avons cédé certains titres ayant une notation ESG trop faible (ex Barry Callebaut 01/24). Nous avons également investi sur des titres obligataires sur le marché primaire ayant une bonne notation ESG et cochant les critères de faible intensité carbone et de politique anti corruption (ex : Mercialis, Gecina, Covivio Hotels...)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Non Applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

caractéristiques
environnementales
ou sociales qu'il
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.

LOI ENERGIE CLIMAT

OSTRUM SRI CREDIT 6M

Pour l'exercice clôturant au 31/12/2024



Juin 2025

OSTRUM SRI CREDIT 6M, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030	3
1.2. Notre méthodologie	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Les campagnes d'engagement	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus	6
1.9. Notre évaluation	6
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	9
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique	9
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	9
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité	9
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	11
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	11
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	11
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	12
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	12
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES	13
4. ABÉCÉDAIRE	14

Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI CREDIT 6M (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 31 décembre 2024, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P² (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de

¹ À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

² Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

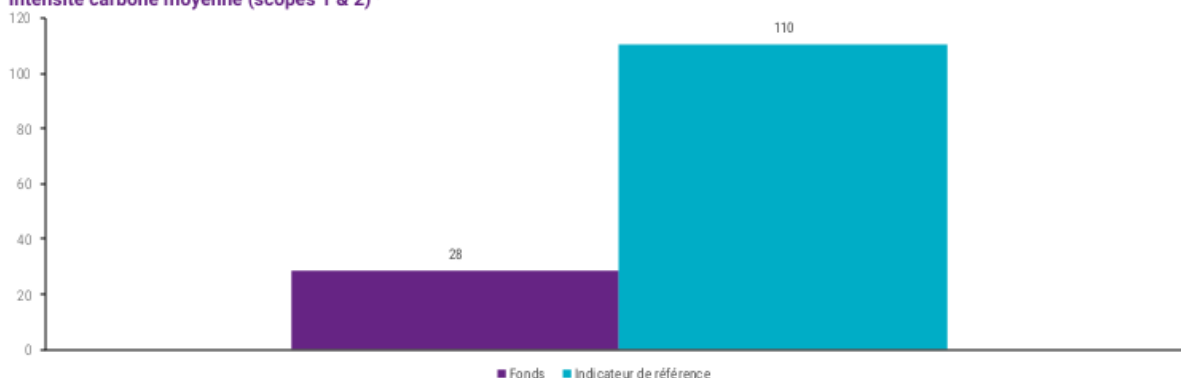
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 31/12/2024 :

INTENSITÉ CARBONE ¹ DE LA PART CRÉDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO₂ / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD ²

Intensité carbone moyenne (scopes 1 & 2) ³



Taux de couverture (Fonds / Indicateur de référence) : 97 % / 98 %

Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

Indicateur de référence : 80% ESTR CAPITALISE, 20% ICE BOFA MERRILL LYNCH EMU CORP 1-3Y TR €

Source : OSTRUM AM

Au 31 décembre 2024, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur **un scénario 2 degrés** (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités³. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilite-C3%A9-et-tcdf>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également

³ Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :

- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf

1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moody's.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	• Entreprise Value / MarketCap • Données CO₂ équivalent des Corporates et des Souverains
	2. Corporate 2DA	• Alignement scénarii de réchauffement climatique (15°C, 2°C...) • Émissions projetées
	3. Corporate Obligation verte/sociale/ Sustainable	• Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur • Informations sur les émetteurs charbon • Risques physiques et de transition
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates
MSCI	Indicateurs ESG	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • PAI • ODD sur les Corporates • Taxonomie • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
Sustainalytics	Corporate ESG	• Indicateurs ESG pour les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
	Exclusion <i>Worst Offenders</i>	• Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i>
ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) • Analyse des valeurs dites « <i>non core</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées • Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non core</i> » (hors marchés bloquants) • Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non core</i> » • Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées
Bloomberg	Flag Green Bonds	• Information sur le caractère GSS d'une obligation
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates
Carbon4	Alignement climatique	• Corporates et Souverains

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG - Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)
Climate Action 100+	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG ; - Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises ; - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab⁴ (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

⁴ <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km² de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-risques-de-durabilite-C3%A9-et-tcf>

3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC⁵ - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

⁵ Institutional Investors group on Climate Change _ <https://www.iigcc.org/>

4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com



im.natixis.com

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38